

Compte-rendu de l'atelier

Objet : CRM DD Groupe 6 - Accessibilité et public en situation de handicap

Date : jeudi 17 juin 2010

Durée : de 10h15 à 12h15

par Raphaël Bouju - Atemia

Participants présents

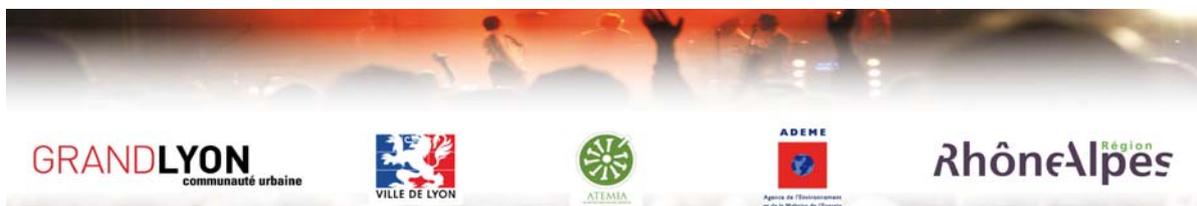
CHOLET Céline - Handisport
ZACHARIE Marion - Ligue RA Sport Adapté
LAVRAT Marie-Chantal - Handicap et assistance - REGION RHONE ALPES
DESOUTTER Claire - Service évènementiel - Région Rhône-Alpes
FAMY Christelle - GRAND LYON - Accessibilité handicap
BERTHET Xavier - Handigo
FAYSSE Cecile - Service accessibilité handicap - VDL
KALAI-KIMELFELD Laïla - SEA - VDL
BOUJU Raphaël - Atemia

Participants excusés

THOMASSON Elsa - ADEME
BARBETT Florence - ADEME
BENON Eric - CARPA
NIOGRET Sylvie - PVV
JOGUET Hélène - APAIRL
SEBBANE Dominique - APAIRL
MOURA Veronique - OPTIBUS - SYTRAL
CLERC Henry - ADAPI
Md LACROIX - U.N.A.F.A.M.
CARAPITO Victor - Association des Paralysés de France
THOMAS Nathalie - Maison départementale des personnes handicapées du Rhône
BAGGIONI Jean - Handisport
FOURNIER Jennifer - Chargée de mission handicap - Université de Lyon
Berthelot Noémie - NATURAMA
LOISON Jean-François - EXTRA SPORTS
JONCOUR Carole - Woodstower
MONTANGERAND Céline - Les nuits sonores
MANYA Sébastien - Les nuits sonores
MOUGEOT Jean-Marc - L'original
VIALLY Pierrick - L'original
ESNAULT Jean-Sébastien - CMTRA
SIDRINE Mohamed - Sixième Continent
MARTEL Olivier - GRAND LYON DD
POITAU Myriam - REGION RHONE ALPES
RUBIN Emmanuelle - SEA - VDL
BARBETT Florence - ADEME
TOFFOLI Henry - REGION RHONE ALPES

Atelier 6 - Accessibilité et public en situation de handicap

Groupe de travail sur les événements éco-responsables - Ville de Lyon



Synthèse des échanges entre participants

REFLEXION SUR LES EXPERIENCES DES PARTICIPANTS POUR FAVORISER L'ACCESSIBILITE

Choisir un lieu adapté : Le choix du lieu est le premier aspect à considérer lorsque l'on souhaite favoriser l'accès des personnes en situation de handicap. Le lieu doit être :

- connu du grand public (information disponible sur les accès).
- facilement accessible (parking spécialisé, transport en commun, ascenseur, ...).
- correctement balisé notamment sur les voies d'accès et de circulation.

Anticiper : L'information des personnes en situation de handicap est également un facteur essentiel pour favoriser l'accessibilité de la manifestation. **Les participants soulignent le besoin de transmettre des informations précises sur les caractéristiques du lieu le plus en amont possible.** Les personnes en situation de handicap et/ou les associations spécialisées peuvent ainsi comprendre et identifier les voies d'accès prioritaires, les contraintes du site et ainsi s'adapter au mieux au contexte de la manifestation.

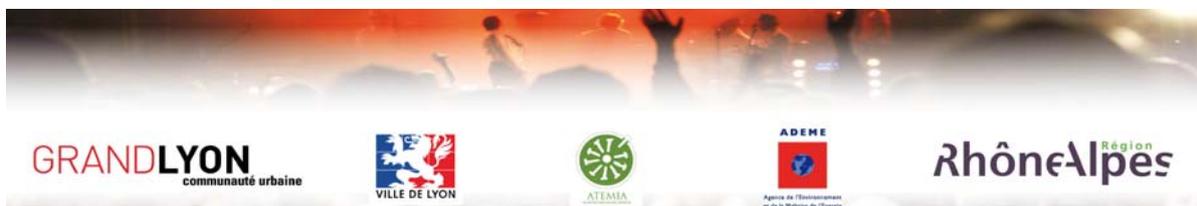
Rassurer : Les participants soulignent l'importance de **communiquer des informations précises quant aux dispositions d'accueil des personnes en situation de handicap.** Les informations peuvent également être relayées à travers un numéro de téléphone dédié et/ou un explicatif précis sur le site internet de l'évènement. L'objectif étant de rassurer les personnes en situation de handicap et de leur donner envie de participer à la manifestation.

Utiliser une signalétique adaptée : Au delà du choix du lieu et de la réalisation d'aménagement technique, les participants soulignent le besoin d'une signalétique adaptée à tous. La signalétique peut, par exemple, intégrer différents niveaux de lecture, des pictos, une police particulièrement lisible, une couleur bien visible, être disposée à une certaine hauteur,...

Mobiliser une équipe d'accueil : En complément de la signalétique, des aménagements ou du choix du lieu, **il semble également très important qu'une équipe soit en charge de l'accueil des personnes en situation de handicap.** L'accueil doit être adapté à la fois d'un point de vue « comportementale » (ex. parler plus fort et lentement si mal entendant, éviter de mettre la main devant la bouche si les personnes pratiquent la lecture labiale,...) mais également d'un point de vue « géographique » (éviter les foules, ...).

Former ses équipes d'accueil : De manière à permettre aux bénévoles de la manifestation d'appréhender correctement les différents types de handicap, il semble essentiel que les équipes mobilisées sur l'évènement reçoivent une session de formation ou d'information. Les associations spécialisées sont en mesure de délivrer ce type d'intervention lors des réunions des bénévoles ou directement auprès de la commission en charge de l'accueil. De manière générale, il est pertinent que l'ensemble des équipes soit informé des enjeux puis que les personnes désirant s'impliquer plus fortement dans l'accueil soient formées de façon plus poussée.

Faire appel à des associations spécialisées : Les associations spécialisées peuvent également être impliquées sur la manifestation et être en charge de conduire des groupes à travers l'évènement. De façon plus générale, ces structures sont des relais essentiels devant être consultées et impliquées dans la démarche d'accessibilité, notamment lors de la conception de la manifestation et de l'organisation des espaces.



Concevoir une check list : De manière à faciliter les démarches des organisateurs, les participants soulignent l'intérêt de proposer une check-list des principales actions à conduire pour favoriser l'accessibilité de la manifestation. **Cette liste est en cours de réalisation en partenariat avec les différentes structures présentes à l'atelier, elle sera disponible sur la plate-forme internet.**

Définir des critères clés : Les organisateurs, selon la nature de l'évènement, sont amenés à consulter des prestataires pour la réalisation de certains aménagements (scène, buvette, espace presse, loge,...). Un levier d'action consiste donc à intégrer des critères d'accessibilité dans l'ensemble des appels d'offres passé par la manifestation.

REFLEXION SUR LES CONTRAINTES, LIMITES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Réglementation : En fonction du type de manifestation (ampleur, lieu, durée,...), la réglementation applicable peut varier. Les organisateurs doivent donc se renseigner et vérifier la réglementation en lien avec la nature de leur manifestation. Pour information les principaux textes de loi sont les suivants : http://www.savoie.equipement.gouv.fr/PDF/accessibilite/textes/ERP_exist.pdf

Durée : Un évènement est par définition éphémère, il est donc plus délicat et plus cher de réaliser des aménagements lourds pour favoriser l'accessibilité. Le choix d'un lieu adapté permet donc de réduire la construction d'aménagements spécifiques.

Type de public : Les personnes individuelles en situation de handicap, sont les plus difficiles à mobiliser sur un évènement. Il est plus difficile de leur transmettre de l'information et donc de les rassurer quant aux conditions d'accessibilité de la manifestation. Les centres et maison de handicap sont, quant à eux, des relais plus facilement mobilisables qu'il convient de solliciter et d'impliquer (le plus en amont possible).

Partenaires et prestataires : Tout comme la sensibilisation des bénévoles, l'information des prestataires (sécurité, logistique, technique) sur la démarche d'accessibilité est essentielle. Ces personnes sont très souvent en contact direct avec le public et doivent donc être en mesure de gérer correctement et efficacement les déplacements des personnes en situation de handicap (ex. disponibilité des ascenseurs, accès prioritaire). L'organisateur doit donc prévoir l'information de l'ensemble des maillons de la chaîne d'accessibilité.

REFLEXION SUR LES METHODES D'EVALUATION

La question de l'évaluation de la démarche d'accessibilité est évoquée. La difficulté à obtenir des retours d'information est un frein majeur à la réalisation d'évaluation précise. D'autre part, la question de la méthode de travail (questionnaire, interview,...) utilisée pour collecter l'information semble aussi une problématique dans l'évaluation des démarches.



Ressources et ouvrages

Collectif CARPA

Didier CHANGEUR

Président du CARPA

73 Ter rue Francis de Pressensé

69100 Villeurbanne

Tél : 04 72 43 01 01 ou Mèl : carpa.dd69apf@aliceadsl.fr

Label « Tourisme et handicap » - Région Rhône-Alpes

<http://pro.rhonealpes-tourisme.com/docs/931-1-introduction-modedemploi-pdf.pdf>

Guide pratique - Lyon, ville accessible

Ville de Lyon - document disponible sur demande : 04 72 10 52 22

Guide pratique de la culture - Lyon, ville accessible

Ville de Lyon - document disponible sur demande : 04 72 10 52 22

Accessibilité et établissements neufs recevant du public - les clés de la réglementation

Ville de Lyon - Direction du développement territorial

Accessibilité et logements collectifs

Ville de Lyon - Direction du développement territorial

Accessibilité et voirie

Ville de Lyon - Direction du développement territorial

Schéma directeur d'accessibilité - Voirie et espace public

Grand Lyon - Direction de la voirie

Rédacteur

Raphaël Bouju

Responsable Environnement - Atemia

Email. rb@atemia.org

Tel. 04 79 65 24 07

Port. 06 50 11 04 40

Atelier 6 - Accessibilité et public en situation de handicap

Groupe de travail sur les événements éco-responsables - Ville de Lyon